



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 2001
Français
Original: russe

Cinquante-sixième session

Points 109 c), 117 et 178 de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable et coopération économique internationale : dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

Mondialisation et interdépendance

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Note verbale datée du 14 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, sur instructions du Gouvernement de la République du Kazakhstan, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration des chefs de gouvernement des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération au sujet des actes terroristes qui ont été commis aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001 (voir annexe I) ainsi que le texte du Communiqué concernant les résultats de la première réunion des chefs de gouvernement des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération (voir annexe II). Les deux textes ont été signés par le Premier Ministre de la République du Kazakhstan, K. K. Tokaev; le Premier Ministre du Conseil des affaires d'État de la République populaire de Chine, Zhu Rongji; le Premier Ministre de la République du Kirghizistan, K. S. Bakiev; le chef du Gouvernement de la Fédération de Russie, M. M. Kassianov; le Premier Ministre de la République du Tadjikistan, A. G. Aki-lov; et le Premier Ministre de la République d'Ouzbékistan, U. T. Sultanov.

La Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, sur instructions du Gouvernement de la République du Kazakhstan, prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale au titre des points 109 c), 117 et 178 de l'ordre du jour provisoire.

* A/56/150.



**Annexe I à la note verbale datée du 14 septembre 2001, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois et russe]

**Déclaration des chefs de gouvernement des États membres
de l'Organisation de Shanghai pour la coopération**

Les actes terroristes sans précédent qui ont été commis aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, entraînant la mort de milliers de personnes innocentes, nous inspirent la plus profonde indignation. Nous considérons ces actions barbares comme un défi aux principes sur lesquels se fonde la civilisation humaine, à la stabilité de la société et à la sécurité des États ainsi qu'aux droits fondamentaux de l'être humain, y compris le droit à la vie.

Nous nous associons au deuil du peuple américain et exprimons nos plus sincères condoléances aux familles et aux proches de celles et ceux qui ont péri dans cette tragédie.

Le terrorisme international est devenu une grave menace pour l'humanité tout entière. Les événements tragiques qui se sont produits aux États-Unis d'Amérique montrent qu'il ne connaît aucune frontière nationale ni morale. Seul un effort concerté de tous les États permettra de vaincre ce mal.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération oeuvrent activement à cette fin. La lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et le séparatisme est l'une des principales missions de notre organisation, qui a adopté la Convention de Shanghai sur la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme et s'emploie à mettre en place dans les meilleurs délais une structure antiterroriste régionale.

Nous sommes prêts à prendre, en étroite coordination avec l'ensemble des États et des organisations internationales, des mesures effectives et résolues en vue d'éliminer le danger mondial que constitue le terrorisme.

Annexe II à la note verbale datée du 14 septembre 2001, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois et russe]

Communiqué concernant les résultats de la première réunion des chefs de gouvernement des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération

La première réunion des chefs de gouvernement des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération s'est tenue le 14 septembre 2001 à Almaty. Y ont participé le Premier Ministre de la République du Kazakhstan, K. K. Tokaev; le Premier Ministre du Conseil des affaires d'État de la République populaire de Chine, Zhu Rongji; le Premier Ministre de la République du Kirghizistan, K. S. Bakiev; le chef du Gouvernement de la Fédération de Russie, M. M. Kassianov; le Premier Ministre de la République du Tadjikistan, A. G. Akilov; et le Premier Ministre de la République d'Ouzbékistan, U. T. Sultanov.

La réunion s'est déroulée dans un climat constructif de compréhension mutuelle et d'amitié.

Les chefs de gouvernement ont examiné sous tous leurs différents aspects les questions relatives au développement de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et à la coopération économique et commerciale entre les six pays, ont procédé à un échange de vues approfondi sur toute une série de questions d'intérêt commun et se sont accordés à reconnaître que le développement de relations économiques et commerciales solides et stables dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération répondait aux intérêts essentiels des pays et des peuples concernés.

Les chefs de gouvernement mesurent toute l'importance historique de la création de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et s'accordent à considérer qu'elle contribue à élever le niveau des relations multilatérales entre les six pays et à créer les conditions nécessaires au renforcement de leur amicale coopération dans tous les domaines, tout en renforçant la sécurité et la stabilité dans la région et dans l'ensemble du monde.

Les chefs de gouvernement notent que le partenariat constructif qui s'est instauré entre les six États est fondé sur la confiance et le respect mutuel.

Les chefs de gouvernement réaffirment leur attachement résolu aux principes énoncés dans la Déclaration relative à la création de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, en date du 15 juin 2001, et dans d'autres documents de base de l'Organisation, et se déclarent décidés à poursuivre une coopération effective entre les six pays en matière de sécurité de même que dans les domaines politique, économique et commercial.

Tenant compte des tendances de la mondialisation économique et de l'intégration économique régionale, les chefs de gouvernement estiment que le développement de la coopération économique régionale dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération renforcera la puissance économique

de la région et son rôle dans la politique et l'économie mondiales. Conformément aux normes régissant les relations commerciales, attachés aux principes d'égalité, d'avantage mutuel et d'ouverture, considérant l'efficacité d'une coopération à long terme et d'un développement commun, tirant le plus grand parti possible des avantages d'une complémentarité géographique et économique et recherchant activement de nouveaux domaines potentiels de coopération économique et commerciale, les États membres prendront des mesures actives visant à développer l'économie régionale et la coopération entre les régions limitrophes.

Les chefs de gouvernement notent que le lancement d'un processus visant à créer des conditions favorables aux politiques de commerce et d'investissement menées dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération constitue actuellement un objectif important et réalisable de la coopération pour le développement de l'économie régionale.

En vue de renforcer encore la qualité de leurs relations mutuelles et considérant les perspectives à long terme, les chefs de gouvernement des six États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont signé un mémorandum sur le développement de la coopération économique régionale et le lancement d'un processus visant à créer des conditions favorables en matière de commerce et d'investissement.

Les chefs de gouvernement ont annoncé officiellement la mise en place d'un mécanisme prévoyant la tenue de réunions régulières des premiers ministres des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Almaty, le 14 septembre 2001
